

COMMUNE D'OUFFET
Conseil communal

A l'attention de «Titre» «Prénom» «Nom», «Poste»,

Conformément à l'art. 20bis §5 de la Loi organique des CPAS, telle que modifiée par décret le 08/12/2005, nous vous informons que la réunion commune et publique du Conseil communal et du Conseil de l'Action sociale qui aura lieu à la Maison communale d'OUFFET le jeudi 12 décembre 2013 à 20H00'.

ORDRE DU JOUR.

1. Rapport sur l'ensemble des synergies existantes et à développer entre la Commune et le Centre public d'Action sociale.
2. Informations - Divers.

Cette réunion commune, conformément aux articles L1122-11 et L1122-12 du CDLD, sera PRECEDEE d'une séance du Conseil Communal à 19H00'

L'ordre du jour de cette assemblée est reproduit ci-après.

ORDRE DU JOUR.

Première convocation.

SEANCE PUBLIQUE :

1. Comptabilité fabricienne – Modification budgétaire n°1 ex. 2013 de la Fabrique d'Eglise Sainte-Anne (Ellemelle) : décision à prendre.
2. Comptabilité fabricienne – Modification budgétaire n°1 ex. 2013 de la Fabrique d'Eglise Saint-Martin (Warzée) : décision à prendre.
3. Budget communal ex. 2014 : décision à prendre.
4. Fourniture de carburant (chauffage et véhicules) – Marché de fourniture pour l'année 2014 : décision à prendre.
5. Informations : Divers.

Ouffet, le 28 novembre 2013.

Par le Collège,

Le Directeur général,
Henri LABORY

La Bourgmestre,
Caroline MAILLEUX